

**POUR INFORMATION**

TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Aperçu des activités récentes et à venir
concernant la responsabilité sociale
des entreprises**

1. Le présent document ¹, dont l'établissement a été reporté à la demande de la sous-commission, résume les informations nouvelles sur les activités du Bureau dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Il est axé principalement sur les nouvelles tendances et ne fournit pas de liste exhaustive d'activités et est fondé sur des contributions provenant d'unités au siège et sur le terrain. Il donne aussi un aperçu des activités liées à la RSE menées par d'autres organisations internationales de premier plan, en indiquant le cas échéant toute participation du Bureau. Le document comporte en outre un résumé succinct du récent rapport du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises. Enfin, il sert de point de départ pour l'examen de la stratégie de l'OIT en matière de RSE.

Activités du BIT dans le domaine de la RSE

2. La participation à des activités en matière de RSE est la plus large dans les pays où le BIT met en œuvre des programmes de coopération technique à grande échelle, en particulier ceux qui ont des liens étroits avec le secteur privé, notamment les entreprises multinationales et leurs fournisseurs. On peut citer par exemple le programme Travailler mieux, le projet Amélioration des conditions de travail dans les usines cambodgiennes, un projet sur la RSE dans l'industrie textile chinoise, des plates-formes commerciales pour lutter contre le VIH/sida sur le lieu de travail dans des pays comme le Viet Nam, et plusieurs programmes pour l'élimination du travail des enfants. Ces projets sont généralement axés sur l'élaboration et l'utilisation à titre pilote de supports d'information, notamment des outils et des modules de formation. Le BIT reçoit également des demandes d'appui technique de la part d'entreprises qui n'ont pas de liens avec des programmes de coopération technique. Les matériels d'information ainsi élaborés seront utiles lorsque le BIT répondra à ces demandes.

¹ Document GB.303/13(Rev.), paragr. 25.

3. Le BIT a conclu plusieurs partenariats publics-privés avec des entreprises multinationales souhaitant travailler avec lui dans le cadre de leurs programmes de RSE. On peut citer, par exemple, un projet en collaboration avec le gouvernement allemand et Volkswagen concernant l'inspection de la sécurité et la santé au travail dans des pays où Volkswagen s'approvisionne. Un autre projet porte sur la promotion de l'emploi des jeunes en Amérique latine, en coopération avec le gouvernement espagnol et un certain nombre d'entreprises multinationales espagnoles.
4. Le BIT est de plus en plus souvent invité à participer à des conférences et séminaires nationaux et régionaux sur la RSE, ce qui reflète l'importance croissante des questions du travail dans ce domaine. De nombreuses invitations émanent de gouvernements, par exemple l'organisation au Bangladesh par l'ambassade de Suède d'un forum à l'intention d'acheteurs nordiques. Le nombre de demandes émanant de syndicats qui souhaitent en savoir davantage sur la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (la Déclaration sur les entreprises multinationales) a lui aussi augmenté.
5. D'autres activités de promotion et de formation ont été entreprises en collaboration avec le Pacte mondial des Nations Unies ou à sa demande, dans le cadre desquelles des experts du BIT ont servi de conseillers. Parmi les pays concernés, on peut citer l'Argentine, le Guatemala, le Honduras, le Japon, le Mexique, Sri Lanka, la Turquie et, au niveau régional, les Etats arabes. Le Bureau a également participé à un forum organisé sous l'égide de l'ONUDI à l'intention des petites et moyennes entreprises en Inde sur le thème de la responsabilité sociale des entreprises.
6. Dans le cadre de l'Initiative Unité d'action des Nations Unies, le BIT promeut activement les questions de RSE en tant que co-convocateur du groupe de coordination thématique sur le commerce, l'emploi et le développement des entreprises.
7. Les matériels de formation existants comptent de plus en plus une dimension RSE (par exemple «Know about Business» et «Start and Improve Your Business») pour faire mieux connaître la RSE, en particulier parmi les petites et moyennes entreprises.
8. Le BIT continue de répondre à des demandes d'avis d'experts émanant d'initiatives multipartites relatives à la RSE, dont certaines émanent d'organismes internationaux tels que la Banque mondiale (invitation à participer au Forum de l'Arrangement multifibres), ou d'organismes gouvernementaux (par exemple USAID, qui a financé une table ronde pour la Fondation bangladaise pour l'industrie de la crevette et du poisson). Il a également demandé au BIT de fournir des informations techniques sur les codes de conduite d'entreprises relatifs aux principes du travail. Au niveau national, le BIT prend principalement part à des activités relatives à la RSE qui ont un lien avec certains programmes de coopération technique.
9. La sécurité et la santé au travail constituent l'un des domaines dans lesquels le BIT s'engage de plus en plus au niveau des entreprises (par exemple en Fédération de Russie, en Thaïlande, au Bangladesh et dans les Caraïbes). Certaines de ces activités nécessitent une interaction avec des entreprises multinationales.
10. Une autre tendance nouvelle, en particulier en Asie, découle de la promotion des «emplois verts». Les entreprises sollicitent des avis, notamment sur la façon de promouvoir de meilleures relations sur le lieu de travail tout en réduisant la pollution et les émissions de CO₂. Le BIT a en outre été contacté par l'Initiative Aménagement et construction durables du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour examiner s'il serait possible d'inclure, parmi les indicateurs, des aspects relatifs au travail.

11. Dans le domaine de la recherche, le BIT, par l'intermédiaire du Bureau des activités pour les travailleurs, consacrera les deux premiers numéros de la nouvelle *Revue internationale sur la recherche en matière de travail* aux systèmes de production mondiaux ainsi qu'à la négociation collective et aux stratégies des entreprises.

Activités menées par d'autres organisations dans le domaine de la RSE

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

12. La CNUCED a produit le rapport consacré aux enseignements tirés de l'application des normes internationales d'information financière, qui contient une série d'études de cas concernant l'application des normes internationales de comptabilité et de publication de la CNUCED.

Organisation des Nations Unies

13. Le Pacte mondial des Nations Unies met en place des réseaux locaux en Albanie, en Jamaïque et en Ouganda. Il organisera, en coopération avec le BIT, une manifestation destinée à marquer la Journée internationale de la femme pour faire mieux connaître les questions relatives au lieu de travail. Le BIT sera en outre responsable de l'organisation d'un séminaire spécial, qui se tiendra à l'occasion du Forum annuel des réseaux locaux du Pacte mondial à Istanbul, en Turquie, en juin 2009, pour promouvoir la mise en œuvre efficace des principes du travail ainsi que la nouvelle publication intitulée *Les principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs au travail: un guide pour les entreprises*².

Organisation internationale de normalisation (ISO)

14. Une mise à jour sur la norme ISO 26000 figure dans le document GB.304/MNE/1.

Commission européenne

15. En février 2009, la Direction générale des entreprises et de l'industrie de la Commission européenne a accueilli le Forum européen pluripartite sur la responsabilité sociale des entreprises afin d'examiner les progrès accomplis en matière de RSE, tant en Europe qu'au niveau mondial, et d'examiner les possibilités d'initiatives communes futures. Lors de ce forum, le BIT a présenté le programme Travailler mieux.
16. En novembre 2008, la Commission européenne a annoncé qu'elle cofinancerait des initiatives visant à promouvoir la RSE dans trois secteurs industriels: l'industrie chimique, l'industrie textile et la construction. Toutes ces initiatives sont multipartites et impliquent la participation d'acteurs tels que des associations professionnelles, des syndicats, des ONG et des administrations publiques. Elles visent principalement les petites et moyennes entreprises. L'objectif est de tirer des conclusions pour savoir si la RSE peut être un moteur de la compétitivité de différents secteurs industriels et, si c'est le cas, de quelle manière elle peut l'être.

² <http://www.ilo.org/public/english/employment/multi/download/ungcguide.pdf>

17. En novembre 2008, toujours, la Commission européenne a publié le *Rapport 2008 sur la compétitivité européenne* qui examine les liens entre RSE et compétitivité³.

Société financière internationale (SFI)

18. En octobre 2008, la SFI a publié un rapport intitulé *Sustainability Business Innovator: Annual Report 2008*. Ce rapport a été établi par le programme «Sustainability Business Innovator» de la SFI, plate-forme qui permet aux gouvernements donateurs, aux institutions de développement, à la SFI et au secteur privé de vérifier et de démontrer conjointement la validité des arguments en faveur de la protection de l'environnement et du développement social dans les entreprises. Il fournit de nombreux exemples sur la manière de changer la façon dont les entreprises fonctionnent, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes⁴.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

19. On trouvera dans le document GB.304/MNE/1 un état actualisé du suivi de la conférence de haut niveau organisée conjointement par l'OCDE et le BIT sur le thème «Emploi et relations professionnelles: promouvoir un comportement responsable des entreprises dans une économie qui se mondialise».

Tendance mondiale du débat sur la RSE

20. Le rapport du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, intitulé *Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement. Protéger, respecter et réparer: un cadre pour les entreprises et les droits de l'homme*⁵, a eu un impact considérable dans le débat général autour de la RSE.
21. Le rapport présente un cadre conceptuel et pratique qui a pour but d'ancrer le débat sur les entreprises et les droits de l'homme, et d'aider tous les acteurs concernés à faire le point. Le cadre contient trois principes fondamentaux: l'obligation incombant à l'Etat d'assurer une protection contre les violations des droits de l'homme commises par des tiers, y compris les sociétés; la responsabilité des entreprises de respecter les droits de l'homme; et la nécessité d'un accès plus effectif à des mesures de réparation.
22. On trouve à l'annexe du document un tableau résumant les principales conclusions du rapport et les implications possibles pour l'action menée par le BIT pour promouvoir la Déclaration sur les entreprises multinationales ainsi que la gamme de services plus large qu'offre le BIT pour protéger les droits des travailleurs et promouvoir des entreprises durables.

³ <http://ec.europa.eu/entreprise/csr/competitiveness.htm> (en anglais)

⁴ <http://www.ifc.org/ifcext/sustainability.nsf/Content/Publications> (en anglais)

⁵ <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/G08/128/61/PDF/G0812861.pdf?OpenElement>

Vers une approche plus cohérente de la RSE

23. En mars 2008, le Conseil d'administration a examiné les priorités stratégiques du travail du Bureau dans ce domaine pour 2008-09⁶. Ces priorités visent à faire mieux connaître la Déclaration sur les entreprises multinationales et à l'utiliser de façon plus efficace comme point de référence pour l'action du BIT en matière de RSE. Afin d'assurer une meilleure coordination et une plus grande cohérence de ses activités, le BIT:

- continue d'améliorer l'échange d'informations dans le cadre du réseau des points focaux sur les questions de RSE;
- élabore, en collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT à Turin (le Centre de Turin), des matériels de formation dans le but de renforcer les capacités des mandants et du personnel du BIT de promouvoir la Déclaration sur les entreprises multinationales;
- établira une plate-forme de dialogue, par l'intermédiaire du service d'assistance du Programme des entreprises multinationales, afin d'apporter un appui technique au personnel en ce qui concerne l'application des principes de la Déclaration sur les entreprises multinationales et des normes internationales du travail au niveau des entreprises. L'équipe d'experts, qui comprend des représentants d'un certain nombre d'unités techniques, du Bureau des activités pour les employeurs et du Bureau des activités pour les travailleurs, appuiera le service d'assistance et aidera à préparer des réponses aux demandes reçues. Cette plate-forme servira de mécanisme de dialogue en vue de mettre au point une stratégie commune dans l'ensemble du Bureau;
- utilisera la publication intitulée *Les principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs au travail: un guide pour les entreprises* comme outil pratique pour renforcer les capacités des mandants et du personnel du BIT; et
- veillera à ce que son soutien aux activités relatives à la RSE soit compatible avec les obligations universellement reconnues en matière de droits de l'homme et de droits des travailleurs concernant les entreprises et les gouvernements, et à ce que tout mécanisme de suivi soit crédible et n'interfère pas avec les mécanismes existants de l'OIT.

Genève, le 10 février 2009.

Document soumis pour information.

⁶ Document GB.301/12(Rev.), paragr. 16 à 22.

Annexe

<p>Points clés du rapport <i>Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement. Protéger, respecter et réparer: un cadre pour les entreprises et les droits de l'homme qui concernent le travail de l'OIT</i></p>	<p>Incidences sur l'action menée par le BIT dans le domaine de la RSE</p>
<p>L'accent devrait être mis sur les moyens de réduire et combler les lacunes en matière de gouvernance créées par la mondialisation.</p>	<p>Le BIT devrait continuer de donner un degré de priorité élevé à l'aide qu'il apporte aux gouvernements pour renforcer à la fois leur législation et leurs services publics d'inspection du travail.</p>
<p>Le débat sur les entreprises et les droits de l'homme manque aujourd'hui de points de repère fiables.</p>	<p>Le point focal qui fait autorité pour les questions relatives au travail est le BIT, mais son instrument clé, la Déclaration sur les entreprises multinationales, doit être utilisé plus largement. Le BIT devrait poursuivre ses activités destinées à promouvoir la Déclaration, notamment en collaborant avec d'autres organisations intergouvernementales internationales et régionales de premier plan comme l'OCDE.</p>
<p>Les entreprises ont des responsabilités qui leur sont propres. Si ces responsabilités interfèrent avec les obligations qui incombent aux Etats, il devient difficile, voire impossible, de dire qui est responsable de quoi en pratique.</p>	<p>La Déclaration sur les entreprises multinationales est unique en ce qu'elle définit les différents rôles des gouvernements, des entreprises multinationales et locales et des organisations d'employeurs et de travailleurs. Cet aspect devrait être davantage mis en avant dans les activités de promotion.</p>
<p>Le devoir de l'Etat en matière de protection a des dimensions juridiques – la réglementation et le contrôle des activités des entreprises.</p>	<p>Le Bureau devrait continuer à promouvoir la ratification des normes internationales du travail.</p>
<p>Le devoir de l'Etat en matière de protection implique notamment que les politiques soient cohérentes. A l'échelon international, des conseils et un appui efficaces aideraient les Etats à donner plus de cohérence à leurs politiques, et les Etats devraient être encouragés à échanger des informations sur les problèmes rencontrés et les meilleures pratiques.</p>	<p>La Déclaration sur les entreprises multinationales encourage la cohérence des politiques entre l'objectif de la protection des droits des travailleurs et, entre autres, les objectifs de la promotion de l'emploi et d'autres politiques visant notamment à promouvoir l'emploi et à attirer l'investissement étranger direct. Le Bureau devrait souligner cet aspect de la Déclaration. Il devrait aussi envisager de rassembler les meilleures pratiques et de faciliter l'échange d'informations et de données d'expérience.</p>
<p>Dans les cas où des Etats n'ont pas les ressources techniques ou financières pour réglementer efficacement les activités des entreprises et s'assurer que ces entreprises respectent les droits, l'assistance d'autres Etats possédant les connaissances et l'expérience voulues offre un moyen important de renforcer le respect des normes relatives aux droits de l'homme.</p>	<p>Le Bureau devrait encourager et faciliter l'échange de compétences techniques entre les pays en matière de réglementation et de surveillance du respect des droits.</p>
<p>Les gouvernements sont idéalement placés pour encourager des cultures d'entreprise où le respect des droits fait partie intégrante de la conduite des affaires.</p>	<p>Le BIT devrait soutenir les efforts déployés par les gouvernements pour développer une culture de respect des droits des travailleurs.</p>
<p>Les pays qui doivent faire face à des situations de conflit sont confrontés à des problèmes particuliers.</p>	<p>Le BIT devrait envisager des moyens de renforcer son aide aux pays touchés par des conflits.</p>
<p>Les entreprises sont des organes économiques spécialisés, non des institutions démocratiques d'intérêt public. De ce fait, leurs responsabilités ne peuvent ni ne doivent être semblables aux devoirs des Etats.</p>	<p>La Déclaration sur les entreprises multinationales est le seul instrument international qui établit clairement une différence entre le rôle des gouvernements et celui des entreprises. Le Bureau devrait davantage souligner cet aspect.</p>
<p>Pour ce qui est du contenu proprement dit du processus de diligence raisonnable, les entreprises devraient se référer aux conventions fondamentales de l'OIT.</p>	<p>Le Bureau devrait mettre en évidence cet aspect du rapport dans ses rapports et ses supports promotionnels.</p>